

ufolep
TOUS LES SPORTS AUTREMENT

CHAMPIONNAT NATIONAL CLM UFOLEP

21 & 22 SEPTEMBRE
2019



www.cd.ufolep.org/isere



isère
LE DÉPARTEMENT
www.isere.fr

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Wear-Design.Fr

la ligue de
l'enseignement
un avenir par l'éducation populaire

SOMMAIRE

1. La Charte pour la diversité	page 3
2. Le mot de Mme KOHLY, Vice-Présidente du Département	page 4
3. Le mot Mme BERT, Maire de Trept	page 5
4. Le mot de M. ANGOT, Président de l'UFOLEP Isère	page 6
5. Le comité organisateur	page 7
6. Règlement.....	page 8
7. Accueil	page 8
8. Programme	page 9 et 10
9. Déroulement des épreuves	page 11
10. Sélections – catégories	page 12
11. Surclassement	page 13
12. Engagements.....	page 13
13. Droits d'engagements	page 14
14. Chronométrage	page 14
15. Ordre de départ des concurrents	page 15
16. Le matériel et les dépassements	page 16 et 17
17. Circuits	page 18
18. Réclamation	page 19
19. Récompenses	page 20
20. Hébergement et Restauration	page 21
21. A voir / A faire à Trept	page 22



LA DIVERSITÉ EST UNE FORCE POUR LA RÉPUBLIQUE

Mon association, mon organisme, ma collectivité, mon entreprise ou moi-même nous opposons à toute forme de discrimination : raciale, ethnique, physique, philosophique ou religieuse.

Nous considérons

Que les cultures, les sports, les arts, au delà des émotions et des plaisirs qu'ils procurent, rapprochent les cœurs comme les esprits et contribuent au développement de la paix dans le monde.

Que les valeurs républicaines, véhiculées au sein de notre association, de notre entreprise, ou de notre collectivité, sont sources d'enrichissement et permettent une meilleure connaissance et compréhension de la diversité culturelle de notre pays, et ainsi de bien vivre ensemble.

Nous déclarons

Que toute doctrine de supériorité raciale est scientifiquement fautive, moralement condamnable, socialement injuste et dangereuse.

Que le racisme porte atteinte à la dignité et à l'intégrité des personnes et tire prétexte de toute différence pour engendrer la discrimination et l'exclusion.

Que la discrimination entre les êtres humains pour quelque motif que ce soit est une offense et doit être condamnée comme une violation des droits de l'Homme et des libertés fondamentales.

Que la richesse d'une société repose sur sa diversité et sur la participation de tous à la vie démocratique, sociale, économique et culturelle.

Pour ces raisons je m'engage à

Promouvoir l'éducation pour la diversité, contre le racisme et au-delà contre toutes les formes de discriminations qui attentent à la dignité de l'homme.

Promouvoir l'universalisme républicain, la tolérance, le respect et la laïcité comme principe du vivre ensemble.

Prendre à mon niveau toutes mesures permettant de promouvoir la diversité et la solidarité, notamment dans les principes d'organisation et de délibération de mon association, de mon entreprise ou de ma collectivité et particulièrement dans toutes les fonctions. Ressources Humaines, notamment au moment du recrutement et des évolutions de carrière.

Participer à toutes actions, notamment à soutenir les « Semaines d'éducation pour la diversité » coordonnées par la ligue de l'enseignement, afin de prévenir et de combattre la discrimination fondée sur la couleur de peau, la religion, l'origine ethnique, l'appartenance politique, la langue, le niveau socio-économique, le degré d'instruction, le sexe, l'orientation sexuelle, le handicap ou une quelconque différence.

Utiliser le symbole, « ensemble », dans ma communication : papier en tête, véhicule, boutique, textiles, site internet etc.

Ainsi, face à l'ignorance, promouvoir la connaissance, face au fanatisme promouvoir la tolérance, face à l'isolement, promouvoir la solidarité et la générosité.

J'accepte que mon nom ou celui de mon association, de ma collectivité, ou de mon entreprise figure sur la liste du comité de soutien.

le signataire,

Fédération sportive de
la ligue de l'enseignement
un sport par l'éducation populaire

ufolep
TOUS LES SPORTS AUTREMENT

2. Le mot de Mme KOHLY, Vice-Présidente en charge des sports du Département de l'Isère

3. Le mot de Mme BERT, Maire de Trept

Lorsque nous avons été sollicités par les organisateurs du National contre la montre UFOLEP, notre enthousiasme fut immédiat. Relever les défis, promouvoir notre commune et notre territoire sont des actions porteuses de dynamisme et d'exaltation.

Au-delà de la performance sportive, c'est le formidable élan humain qu'il faut ici saluer. Remercions toutes les personnes qui prennent part à l'organisation de cette manifestation, les participants, les bénévoles, les élus et les services d'état, les sponsors...

Nous souhaitons que notre engagement soit à la hauteur de vos attentes et que ce petit village du nord Isère, soit le temps d'un week-end, le symbole des valeurs dispensées par l'UFOLEP créée en 1928, qui prône « tous les sports autrement », et que chacun se souvienne de ces journées où le dépassement de soi sera la motivation omniprésente. Enfin, un grand merci aux organisateurs pour la confiance qu'ils nous ont accordée.

5

Martine BERT
Maire de Trept

Vivre à
TREPT



4. Le mot du Président de l'UFOLEP Isère

C'est avec un grand plaisir que nous vous accueillerons pour ces deux jours de compétition dans la commune nord iséroise de Trept et sur le territoire de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné.

Cette compétition, comme toutes les manifestations nationales UFOLEP, se veut inclusive et placée sous le signe de la diversité. En effet, signataire de la charte de la diversité, l'UFOLEP invite toute association, organisme, collectivité, entreprise ou personne individuelle à s'y associer. Une diversité qui est le fondement même du sport pour tous : un sport que l'on peut pratiquer, quels que soient son âge, son sexe, sa couleur de peau, sa culture, ses croyances, sa condition économique et sociale.

L'UFOLEP Isère est une terre de cyclisme où le CLM est une activité phare de notre comité. Les licenciés isérois ont souvent brillé sur les nationaux de cette discipline que cela soit par équipe ou en individuel. Il était donc tout à fait normal d'organiser cette manifestation à notre tour.

6

Quand nous avons décidé de relever le défi de cette organisation en 2017, les associations ont été unanimes. Il nous fallait trouver un circuit et surtout des infrastructures. Je tiens à remercier la commune de Trept et tout particulièrement Madame Martine Bert et son équipe pour leur accueil et leur aide.

Une répétition nous permettant de mettre en place l'organisation a eu lieu en 2018 ; le circuit a été fortement apprécié par les participants. Nous mettons l'accent sur la sécurité pour que cette belle épreuve reste dans les souvenirs de tous les participants.

Alors à vos watts et que les meilleurs l'emportent.

Loïc ANGOT
Président de l'UFOLEP 38

5. Le comité organisateur

Président de l'UFOLEP Nationale	Arnaud JEAN
Élu chargé du suivi des Activités Cyclistes	Alain BOUGEARD
Responsable de la CNS	Daniel MANUEL
Activités Cyclistes	
Responsable technique de l'épreuve	VLEFRANTincet
Membre de la CNS Activités Cyclistes	
Président de l'UFOLEP Isère	Loïc ANGOT
Comité organisateur	
Responsables du Comité d'organisation	Régis CORONT-DUCLUZEAU
.....	Philippe BONGIBAUT
Président de la CTD Cycloport UFOLEP ISÈRE	Loïc ANGOT
Déléguée Départementale UFOLEP Isère	Nadine NALE
Responsable de l'épreuve	Loïc ANGOT
Membres de la CNS Activités Cyclistes	Daniel LEGLEVIC
.....	Alain GARNIER
.....	Patrick CROMMELINCK
Commissaires Nationaux	Nicole DURAND
.....	Henriette MANUEL
.....	Martine LEGLEVIC
.....	Jean Claude DURAND
.....	Patricia CROMMELINCK
.....	Michel DEMOULIN
.....	Catherine GARNIER

Page Facebook dédiée :

<https://www.facebook.com/National-Ufolep-Clm-2019-2308337806099225/>

6. Règlement

Le Championnat National du CONTRE-LA-MONTRE UFOLEP, individuel et par équipe, se déroulera le samedi 21 et le dimanche 22 septembre 2019 à TREPT (38) sous couvert du Comité Départemental UFOLEP Isère. Il est ouvert aux licenciés UFOLEP, y compris ceux qui ont une double ou triple appartenance, à condition que leur catégorie FFC ou FSGT soit en adéquation avec le règlement national UFOLEP Cyclospor.

L'organisation technique est placée sous le contrôle de la Commission Nationale des Activités Cyclistes. Les statuts généraux de l'UFOLEP et les règlements afférents au Cyclospor y seront appliqués.

7. Accueil

L'accueil des responsables de délégations se fera :

8

**Salle des fêtes
Rue des Carriers
38460 TREPT**

- **Le vendredi 20 septembre 2019 de 15 h à 18 h**

Au podium :

- **Le samedi 21 septembre 2019 de 8 h à 10 h**
- **Le dimanche 22 septembre 2019 de 8 h 30 à 10 h**

Les dossards seront à retirer par le responsable de chaque délégation départementale. Tout sélectionné qui ne prendra pas le départ devra justifier de sa défection (courrier et/ou certificat médical). Faute de justificatif valable, son département se verra infliger une amende (montant déterminé par les règlements financiers des épreuves nationales).

8. Programme

Vendredi 20 septembre 2019

15 h - 18 h : Accueil des délégations - Salle des fêtes, rue des Carriers 38460 TREPT.

17 h 30 : Rencontre avec les responsables des délégations. Distribution des numéros des voitures suiveuses (il sera impossible de suivre une équipe sans ce numéro)

18 h : Réception officielle du Championnat National en présence de Madame le Maire et d'élus.

Samedi 21 septembre 2019

8 h - 10 h : Accueil des délégations, au podium d'arrivée à TREPT, Salle des fêtes, rue des Carriers (Aucune remise de dossard après 10 h).

9 h : Départ des Épreuves individuelles : Trept - boucle de 20 km pour toutes les catégories adultes et 15 km pour les jeunes :

1 boucle (départ toutes les minutes, écart de 3 minutes entre chaque catégorie)

- Départ Adultes F, 40 ans et plus
- Départ Adultes F, 30/39 ans
- Départ Adultes F, 17/29 ans
- Départ Adultes M, 60 ans et plus
- Départ Adultes M, 50/59 ans
- Départ Adultes M, 40/49 ans
- Départ Adultes M, 17/19 ans
- Départ Adultes M, 20/29 ans
- Départ Adultes M, 30/39 ans
- Départ Vélos couchés « Véломobiles »
- Départ Vélos couchés « 2 roues non carénées »
- Départ vélos couchés « 2 roues semi-carénées »
- Départ vélos couchés « Trike »
- Départ Jeunes 15/16 ans M sur circuit 15 km (pas de catégorie féminine)
-

18 h : Protocole - remise des récompenses, Salle des Roches à Trept - Vin d'honneur

8. Programme (suite)

Dimanche 22 septembre 2019

8 h 30 - 10 h : Accueil des délégations, au podium d'arrivée à TREPT, Salle des fêtes, rue des Carriers (Aucune remise de dossard après 10 h).

9 h : Championnat national des vélos couchés

10 h 45 : Début des épreuves « DUOS », « ÉQUIPES » et « TANDEMS »

- DUOS, Équipes mixtes et Tandems : 1 boucle de 20 km
- Équipes Adultes Masculins : 2 boucles de 20 km
- DUO « équipes de 2 » (non-délivrance de titre ni de maillot)
- Départ « Équipes mixtes »
- Départ « Adultes Masculins 50 ans et plus »
- Départ « Adultes Masculins 17/49 ans
- Départ « Tandems » (non-délivrance de titre ni de maillot)

10

16 h : Protocole, remise des récompenses, Salle des Roches à Trept – Vin d'honneur

9. Déroulement des épreuves

Les épreuves se dérouleront selon les horaires ci-dessus dans l'ordre des catégories indiquées.

Les horaires de départ des concurrents (dans la même tranche d'âge) sont déterminés par tirage au sort effectué par l'informatique. Ils seront affichés à la Salle des fêtes de Trept dès le vendredi et sur le site de la CNS une semaine avant.

- Circuit de 20 km (15 km pour les 15/16 ans)
- Championnat individuel : départ toutes les minutes.
- Championnat par équipe : départ toutes les 3 minutes.

Chaque sélectionné ou équipe doit se présenter, à la rampe du lancement, 15 minutes avant leur départ.

Il est formellement interdit de s'entraîner sur le circuit pendant le déroulement des épreuves. Tout contrevenant sera pénalisé de 5 secondes. Un circuit d'échauffement non sécurisé sera à la disposition des coureurs.

11

Une seule voiture pourra suivre un concurrent, cette voiture sera pourvue d'un macaron spécifique de pare-brise qui lui sera remis lors du briefing précédant l'épreuve. Une voiture sans macaron ne pourra suivre un concurrent. Si tel était le cas, le concurrent serait pénalisé de 10 secondes par voiture suiveuse.

Prévoir pour chaque département, un représentant qui sera dans une voiture suiveuse d'un autre département, pour l'épreuve équipe mixte.

10. Sélections – Catégories

LES CATÉGORIES – CLM.INDIVIDUEL

Chaque comité peut engager 10 titulaires et 1 remplaçant par catégorie

Le département organisateur peut engager plus de 11 participants.

Pour être sélectionnable, un concurrent doit avoir participé à une épreuve qualificative de CLM départementale ou régionale.

MASCULINS	FÉMININS
Vélo traditionnel, roues à rayons, braquet en vigueur, prolongateur de guidon Jeunes masculins 15/16 ans (pas de catégorie féminine)	
Adultes masculins 17/19 ans	Adultes féminines 17/29 ans
Adultes masculins 20/29 ans	Adultes féminines 30/39 ans
Adultes masculins 30/39 ans	Adultes féminines 40 ans et plus
Adultes masculins 40/49 ans	
Adultes masculins 50/59 ans	
Adultes masculins 60 ans et plus	
Vélos couchés (Véломobiles, 2 roues non carénées, 2 roues semi-carénées, Trike)	

12

LES CATÉGORIES - ÉQUIPES (pas de limitation du nombre d'équipes par catégories)

- ❖ Adultes masculins 17/49 ans : Équipes de 4 ou 3
- ❖ Équipes adultes masculins 50 ans et plus : Equipes de 4 ou 3
- ❖ Équipes Mixtes : Équipes de 4 ou 3 avec au moins une féminine et un masculin de 50 ans et plus

- ❖ DUO : Équipe de 2. Cette catégorie a été créée pour tous ceux qui souhaitent participer à la fête sur les deux jours, mais ne peuvent pas former d'équipes officielles. Si cette catégorie est récompensée, aucun titre officiel ni maillot ne seront décernés. Ces équipes peuvent être constituées indifféremment de licenciées de départements, de sexes ou d'âges différents (sauf 15/16 ans).

Catégorie d'âges pour l'année en cours, voir site internet des Activités Cyclistes.

Attention : les cartes de catégories sont celles de l'année 2019, donc pas de changement de catégorie pour cette épreuve. Les engagements pourront être faits soit avec la licence 2018/2019 (manifestation inscrite au calendrier sportif cycloport 2018/2019) soit avec la licence 2019/2020.

11. Surclassement

Cas des jeunes surclassés :

- ❖ Les jeunes masculins de 16 ans licenciés UFOLEP, mais souhaitant être surclassés, participent aux épreuves 17/19 ans. Ces jeunes de 16 ans doivent être, dès le début de saison, en possession d'un certificat médical de surclassement, délivré par le médecin traitant, et portant la mention « apte à pratiquer la compétition cycliste dans la catégorie d'âge supérieure ». La copie de ce certificat médical sera jointe au dossier d'engagement.
- ❖ Même réglementation concernant les jeunes féminines de 16 ans qui participent aux épreuves féminines 17/29 ans.
- ❖ idem pour les jeunes masculins de 19 ans qui participent aux épreuves 20/29 ans

12. Engagements

Les engagements se font par l'intermédiaire de la plateforme d'engagement en ligne :

[http : //www.cns-webservice.org/](http://www.cns-webservice.org/)

Ouverture du serveur : 21 août à 0 heure
Fermeture du serveur : 2 septembre à minuit

13

Qualification : Une seule épreuve (départementale ou régionale), sauf vélos couchés. Si pour un motif très exceptionnel, un sélectionné n'a pas participé à l'épreuve qualificative, le formulaire de dérogation signé du (de la) Président(e) du Comité départemental ou du (de la) délégué(e) départemental(e) devra être joint au dossier d'engagement. Il est obligatoire de se servir du formulaire de dérogation type. Les documents annexes (photocopies de licences, certificats médicaux, dérogations éventuelles) peuvent être envoyés à Daniel LE GLEVIC (responsable du Cycloport au sein de la CNS).

En fichiers joints par internet à : cycloport@ufolep-cyclisme.org

ou par voie postale à : Daniel LE GLEVIC – 12 bis rue des Essarts – 78490 LES MENULS

Du fait de la dématérialisation des licences et des cartes de compétiteurs, nous pouvons vérifier en amont l'existence et la conformité de ces dernières. Aussi, dorénavant, vous n'aurez plus besoin de nous présenter ces documents. Nous vérifierons seulement avec vous que tous les dossards soient bien présents dans votre dossier, et nous noterons les éventuels forfaits. En cas de contrôle médical, la licence n'est pas exigée, mais le sportif contrôlé devra fournir au médecin préleveur une pièce d'identité.

13. Droits d'engagement

Le montant des engagements (voir règlement financier 2018/2019) est fixé à :

- ❖ Épreuves individuelles : Adultes : 17,50 €
- ❖ Épreuve individuelle : Jeunes : 11,50 €
- ❖ Épreuves par équipes : Adultes : 17,50 € x le nombre de membres de l'équipe

Après le Championnat, le service comptable de l'UFOLEP Nationale adressera à chaque comité départemental une facture du montant des engagements.

14. Chronométrage

Le chronométrage des épreuves se fera :

- ❖ Par chrono électronique couplé à un faisceau infrarouge sur la ligne d'arrivée (passage des véhicules suiveurs interdits sur la ligne d'arrivée, ils seront déviés).

15. Ordre de départ des concurrents

Chaque concurrent ou équipe doit se présenter au sas de départ 15 minutes avant le départ pour que les opérations de contrôle technique soient effectuées (cf. contrôle technique).

CLM individuel : les départs sont donnés en fonction de l'ordre déterminé par le tirage au sort (par catégorie), toutes les minutes dans l'ordre suivant : Féminines 40 ans et plus, Féminines 30/39 ans, Féminines 17/29 ans, Adultes masculins 60 ans et plus, 50/59 ans, 40/49 ans, 17/19 ans, 20/29 ans, 30/39 ans, vélomobiles, 2 roues carénées, 2 roues semi-carénées, trike, 15/16 ans.

CLM équipes : les départs seront donnés toutes les 3 minutes dans l'ordre déterminé par le tirage au sort suivant : Duo, Mixtes, 50 ans et plus, 17/49 ans.

Deux concurrents ou équipes d'un même comité ne peuvent prendre le départ consécutivement.

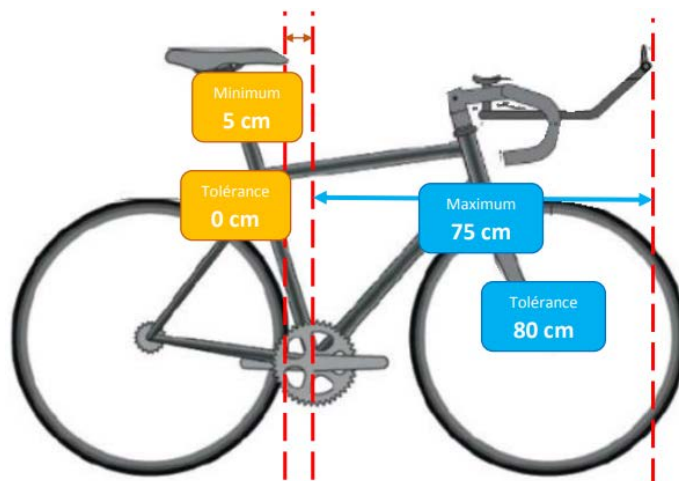
- ❖ Les départs sont donnés obligatoirement par le chronométreur sur la rampe de lancement. Un commissaire tiendra et lâchera le concurrent, sans le pousser. Possibilité également d'utiliser des barrières métalliques auxquelles se tiendront les compétiteurs si besoin
- ❖ Tout concurrents en retard par rapport à l'heure prévue, verra son temps décompté à partir de cette dernière.

IMPORTANT

Pour être classé, il faut avoir parcouru le circuit initial dans son intégralité. De ce fait, tout licencié engagé sur ce national doit connaître le circuit, aucune réclamation ne pourra être retenue en cas d'erreur de parcours, et ceci, quelle qu'en soit la raison (mauvaise indication ou manque d'indication d'un signaleur, erreur de direction d'un véhicule ouvrier, manque de signalisation, etc.). En cas de crevaison, incident matériel, chute, etc. Aucun départ ne pourra être redonné.

16. Le matériel et les dépassements

Sont admises les bicyclettes et les roues conformes à la réglementation U.C.I. en vigueur, coque amovible sur casque interdit (casque sans la coque amovible autorisé)



Pour les jeunes 15/16 ans masculins, le vélo devra être « traditionnel » avec possibilité de mettre des prolongateurs

Avancement des prolongateurs

Les prolongateurs doivent être avancés au maximum de 75 cm de la distance de l'axe vertical passant par le boîtier de pédalier.

Une dérogation à 80 cm peut être accordée dans certains cas.

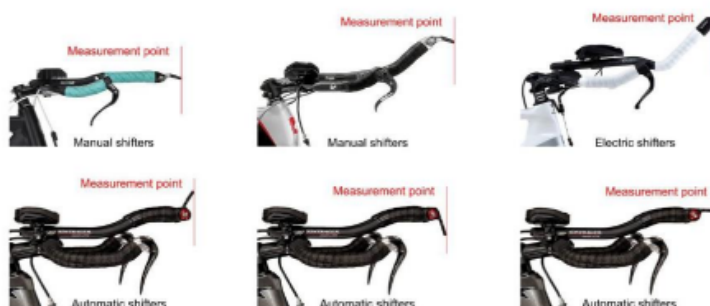


Figure 39 : Points de mesure de la distance horizontale depuis l'axe du boîtier de pédalier



Figure 33 : Points de mesure des limites verticales des prolongateurs avec tous leurs accessoires

Les oreillettes ou tout autre « moyen radio » permettant de communiquer avec l'extérieur sont interdits. Déclassement immédiat pour celui ou celle qui aura essayé de dissimuler un moyen de transmission.

- ❖ Aides et assistance aux concurrents : Il est interdit à tout véhicule suiveur de se porter à la hauteur du concurrent qu'il suit. Il devra rester en permanence à 10 mètres minimum derrière le coureur. Le dépannage s'effectue à l'arrêt complet, sur le côté droit de la chaussée. Un commissaire pourra être placé dans chaque voiture, il attestera la régularité des opérations y compris pour les dépassements.
- ❖ Dépassements lorsqu'un concurrent est rejoint par un autre, il lui est interdit de profiter du sillage de ce dernier et devra rester à au moins 25 mètres.

Le concurrent qui en rejoint un autre doit :

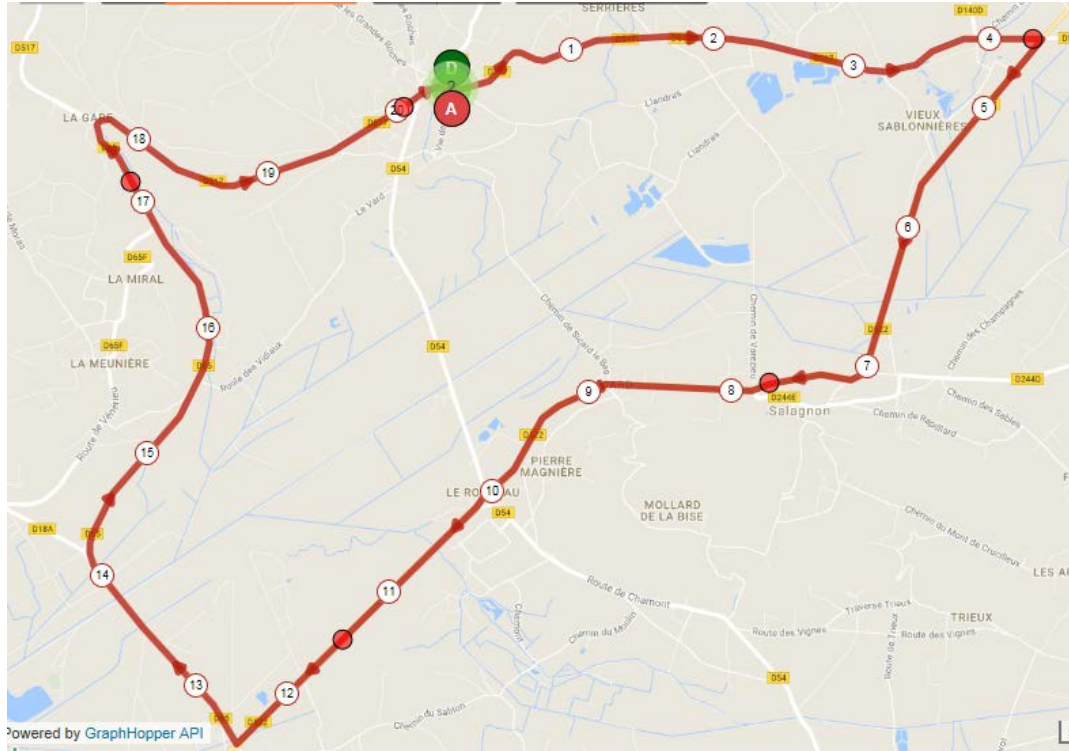
- ❖ Effectuer le déplacement exclusivement par la gauche
- ❖ Observer un écart latéral de 2 mètres minimum

Concernant les reconnaissances du circuit pendant la durée du Championnat – Vendredi après-midi – samedi et dimanche jusqu'à 17 heures), les licenciés UFOLEP bénéficiant des garanties d'assurances APAC seront couverts au titre de leur licence. En revanche, pour d'éventuels licenciés UFOLEP ne bénéficiant pas des garanties d'assurances APAC, il leur appartient de vérifier que leurs garanties les couvrent pour ces reconnaissances. Pendant les épreuves officielles, c'est la couverture assurance (ACT APAC) prise par l'organisation qui couvre l'ensemble des participants.

17

ASSISTANCE MÉDICALE : Pendant la durée des épreuves (samedi et dimanche), l'assistance médicale sera assurée par un organisme agréé (secouristes et ambulances). Par contre, il n'y aura pas d'assistance médicale pendant les reconnaissances du circuit, le vendredi après-midi.

17. Circuits



18. Réclamation

Les réclamations ne peuvent être émises que par le responsable de la délégation dont le nom est porté sur le « Récapitulatif des engagements »

Les réclamations écrites seront reçues par le Responsable de la Commission Nationale au minimum 1/2 heure avant le début de la cérémonie protocolaire. Sous peine de nullité, cette réclamation doit être confirmée dans les 48 heures par pli recommandé avec un chèque de caution de 80 € (libellé à CNS Activités cyclistes UFOLEP) auprès de :

Daniel MANUEL
13 T avenue R. Sommer
31480 CADOURS

Si la réclamation concerne l'un des trois premiers d'une catégorie, le titre peut être « gelé » et donc non attribué, de ce fait les classements « comité » et « intercomité » peuvent également être impactés et gelés.

19. Récompenses

Dans chaque catégorie, le titre ne sera décerné que s'il y a AU MOINS 8 partants (masculins et vélos couchés) ou 5 partantes (féminines).

Les récompenses seront remises à partir de 18 h 30 le samedi et 15 h 30 le dimanche. La tenue cycliste (maillot et cuissard) aux couleurs de la délégation départementale ou dans le cas où il n'y ait pas de maillots départementaux d'un même maillot de club, est obligatoire. Aucune récompense ne sera pas remise sans le port de cette tenue.

Classements individuels

Dans chaque catégorie :

- ❖ Au premier 1 maillot, 1 bouquet, 1 médaille d'or
- ❖ Au deuxième 1 médaille d'argent
- ❖ Au troisième 1 médaille de bronze

Classements par équipes

Dans chaque catégorie (sauf Duo)

- ❖ À la première équipe 4 médailles d'or
- ❖ À la deuxième 4 médailles d'argent
- ❖ À la troisième 4 médailles de bronze

20

Classement duo

- ❖ Récompenses prévues par l'organisateur

Rappel : Sur le maillot de « Champion National », SEUL peut être adjoint le nom du club. Toute autre publicité que celle du partenaire national est INTERDITE.

Classement inter comité Meilleures places dans 5 catégories différentes (féminines ensembles)

- ❖ Équipe classée 1^e 5 médailles d'or
- ❖ Équipe classée 2^e 5 médailles d'argent
- ❖ Équipe classée 3^e 5 médailles de bronze

Équipes concernées par ce classement : cf. catégories ci-dessus.

Pour les classements par équipe, en cas d'égalité, c'est la meilleure place qui départagera, en cas de nouvelle égalité, ce sera la seconde meilleure place et ainsi de suite.

20. Hébergement et restauration

Pour se loger :

- Prendre contact les balcons du Dauphiné :
 - Bureau d'Information Touristique de Saint-Chef au **04 74 27 73 83**
 - Bureau d'Information Touristique de Morestel au **04 74 80 23 30**
 - Bureau d'Information Touristique de Crémieu au **04 74 90 45 13**
 - Bureau d'Information Touristique des Avenières au **04 74 33 66 22**
- Prendre contact avec la Mairie de Trept au **04 74 92 83 87**
Site internet : <http://www.trept.fr>
- Gîte GARNIER-LENNE – Trept – 04 74 47 28 45 / 06 79 15 22 15
- Chambre d'Hôtes Les Galapons – Trept – 04 74 80 16 10 / 06 61 57 32 84
- Chalet la Crémaillère - Soleymieu - 06 79 43 06 25
- Gîte Soleil et Cacao – Siccieu – 04 74 83 68 01

21

Pour se restaurer :

- Buvette et petite restauration prévue sur place
- Autres solutions :
 - Les Platanes - Bar, Restaurant - 04 74 92 82 14
 - Les Tables D'Ophélie – Restaurant - 04 74 92 97 93
 - Pizzeria Le Verdi – Restaurant – 04 74 92 89 72
 - La Bonne Bouf’ – Alimentation Générale – 04 26 38 38 31
 - Le Fournil de Trept – Boulangerie – 04 74 33 17 46
 - Maison D’S-R – Boulangerie – 04 74 92 83 46
 - Proxi Panier des Anges – Alimentation Générale -
04 74 88 37 75
 - Restaurant les 3 lacs du soleil – Restaurant - 04 74 83 60 36

21. A voir / A faire à Trept

Château de SERRIÈRES

Avec son chemin de ronde, ses créneaux, sa tourelle en poivrière et son admirable donjon, l'imposant château édifié au XV^{ème} siècle, a abrité 19 générations de valeureux guerriers. Au centre d'un parc de 40 hectares, sur un domaine qui en compte 90, surgit cette forteresse féodale, la mieux conservée de la région. De son promontoire, on peut admirer les vastes et reposants panoramas du département de l'Isère et des Pré-Alpes.

Visite sur réservation

Chapelle St DIDIER

La Chapelle de COZANCE est campée sur un promontoire de 291 mètres. Les bases de la chapelle actuelle peuvent remonter à la fin du XIV^{ème} siècle. L'arc de la chapelle latérale, coté COZANCE, que l'on devine de l'extérieur pourrait être attribué à cette époque ainsi que l'encadrement en pierre de la porte de la chapelle des 'de La Poype'.



À TRÈS BIENTÔT EN ISÈRE

ufolep
TOUS LES SPORTS AUTREMENT
ISÈRE

www.cd.ufolep.org/isere - ufolep38@free.fr